

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 24 mars 2016 à 20 h 30**

\*\*\*\*\*

**Etaient présents :**

Mmes : ETIEN-JOLY-MARTY-PETIOT-VIALATTE-

MM :ALBOUY-BENAZECH-DIMILTA-ENJALBERT-FLEURY-MARIOJOULS-RAYNAUD-SERIEYS-

**Absents excusés et représentés :** Mmes AZEMA-HERNANDEZ-VIRGILI –  
MM.FABRE et PUECH.

**Absente :** Mme LAKRICH

**Secrétaire de séance :** Mme MARTY Marie-Christine.

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Décision**

En application de la délégation attribuée par le Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, Monsieur le Maire décide de louer à Monsieur RICHARD Mike, l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage (droite) de l'ancien presbytère de Lafontasse à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 pour un montant mensuel de 387 €.

**Compte administratif 2015**

**1) Budget général**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARIOJOULS, a voté, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2015, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement**

<b><u>Total des dépenses :</u></b>	<b>1 314 599,93 €</b>
Dont : Charges à caractère général	369 584,00 €
Charges de personnel	761 084,06 €
Atténuation de produits	8 037,00 €
Autres charges gestion courante	110 588,16 €
Charges financières	38 026,58 €
Opérations d'ordre	27 280,13 €
<b><u>Total des recettes :</u></b>	<b>1 610 746,88 €</b>
Dont : Atténuation de charges	80 762,82 €
Produits des services	282 713,78 €
Impôts et taxes	802 563,72 €
Dotations et participations	214 541,52 €
Autres produits gestion courante	44 101,29 €
Produits financiers	3,66 €
Produits exceptionnels	16 462,60 €
Opérations d'ordre	2 800,00 €
Excédent antérieur reporté	166 797,49 €

Soit un excédent de 296 146,95 €.

## Section d'investissement

<b>Dépenses</b>	<b>624 930,36 €</b>
Opérations réelles	612 784,39 €
Remboursement d'emprunts	124 202,43 €
Subventions d'équipements versées	22 100,00€
Acquisition de terrains, matériels	68 579,96 €
Immos en cours construction et instal.techniques	5 673,47 €
Aménagement espaces publics	4 406,60 €
Extension réseaux divers	0,00 €
Maçonnerie Collégiale	0,00 €
Espace sportif et polyvalent	2 946,00 €
Equipement crèche	762,50 €
Réfection école Lafontasse	2 265,31 €
Extension école des Vignals	265 151,74 €
Travaux voirie 2014	46 529,08 €
Aménagement cœur de Lafontasse	2 870,40 €
Sécurisation bâtiments communaux	10 440,00 €
Travaux de voirie 2015	56 621,30 €
Aménagement points de collecte	235,60 €
Opérations d'ordre	12 145,97 €

Le montant total des recettes de cette section s'élève à 959 579.15 €.

### **2) Budget de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité et dans les mêmes conditions le compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement lequel peut se résumer ainsi :

#### Section d'exploitation :

. Dépenses :	301 459,50 €
. Recettes :	315 498,90 €
Soit un excédent de	14 039.40 €

#### Section d'investissement :

. Dépenses :	211 577,49 €
. Recettes :	241 878,27 €
Soit un déficit de	30 300,78 €

\*\*\*\*\*

Le compte de gestion du Receveur Municipal présenté par Monsieur le Maire pour le budget général et le budget de l'eau et de l'assainissement est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

### **Affectation du résultat 2015**

#### **Budget général :**

Le résultat de la section de fonctionnement, soit 296 146 € sera affecté au compte 002 de la section de fonctionnement.

#### **Budget eau et assainissement :**

Le résultat de la section d'exploitation, soit 164 913 € restera en section d'exploitation au compte 002.

## **Budget Primitif 2015 :**

### **1) Budget Général**

Il a été examiné article par article et le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le projet présenté par Monsieur le Maire.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 762 690 €.

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations sont les suivantes :

APEL de Lafontasse	160,00 €
APEL des Vignals	160,00 €
Association Tennis	80,00 €
Chenil	1 498,00 €
Divers(provisionpoursbv.exceptionnelles)	1 257,00 €
Jeunesse au plein air	80,00 €
MJC des Salvages 1 <sup>er</sup> semestre 2016	535,00 €
MJC des Salvages 2 <sup>ème</sup> semestre 2016	535,00 €
Racing Club Salvageois	915,00 €
Salvages Passion	300,00 €
ADMR	1 200,00 €
Anciens Combattants	80,00 €
Subvention aux particuliers pour destruction nids frelons asiat.	1 000,00 €
Sapeurs-pompiers de Lacrouzette	100,00 €
Association Zébu	100,00 €
Association les Aînés d'Adélaïde	300,00 €
Association Burlats-Evènements	300,00 €
Subvention exceptionnelle Centre Occitan	400,00 €

Total des dépenses programmées de la section d'investissement :

<b>Total des dépenses</b>	<b>1 291 409,00 €</b>
<b>Opérations réelles</b>	<b>1 291 409,00 €</b>
Remboursement d'emprunts	143 575,00 €
Immos incorporelles, subventions d'équipt versées.	3 000,00 €
Acquisition terrains, matériel	61 500,00 €
Immos en cours construction	2 000,00 €
Travaux éclairage public	5 000,00 €
Aménagement espaces publics	8 000,00 €
Extension réseaux divers	8 000,00 €
Maçonnerie Collégiale	9 000,00 €
Equipement crèche	2 500,00 €
Aménagement cœur de Lafontasse	880 000,00 €
Sécurisation bâtiments communaux	10 000,00 €
Travaux voirie 2015	24 200,00 €
Changement appareillage Eclairage Public	6 000,00 €
Changement chaudières Mairie+papeterie	66 634,00 €
Construction plancher atelier municipal	15 000,00 €
Construction préau école Lafontasse	15 000,00 €
Travaux de voirie 2016	30 000,00 €
Travaux aménagement points de collecte	2 000,00 €

## **Budget de l'eau et de l'assainissement**

Il a été voté à l'unanimité et peut se résumer ainsi :

La section d'exploitation s'élève en dépenses et en recettes à la somme de 476 295 € et la section d'investissement est équilibrée à la somme de 278 816 €.

### **Vote des taux d'imposition :**

Le produit des trois taxes nécessaires à l'équilibre du budget est de 426 140 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux pour l'année 2016

à savoir :

Taxe d'habitation	:	9,30 %
Taxe foncier bâti	:	13,40 %
Taxe foncier non bâti	:	84,62 %

### **Tarifs de facturation eau et assainissement**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de facturation qui seront appliqués à compter de juillet 2016, à savoir :

#### **. Distribution de l'eau**

Abonnement	14,60 €
Consommation	2,1040 €/m3

**. Collecte et traitement des eaux usées** 0,8018 €/m3

Il décide également de maintenir le prix du M3 d'eau facturé par la Régie à la Commune pour l'arrosage (terrain de sports, espaces verts ...) et exceptionnellement aux abonnés en cas de fuite qui sera donc de 0,7131 € le m3 à compter de juillet 2016.

### **Evaluation charges transférées, attribution de compensation**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes par la Commune de Burlats pour un montant de 78 057 € et approuve le calcul de l'attribution de compensation de la commune pour un montant de 307 119 €.

### **Enveloppe indemnitaire**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les attributions votées les années précédentes en matière d'indemnité d'administration et de technicité, l'enveloppe globale étant de 29 003,88 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles dans la limite des crédits votés.

### **Personnel Communal**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de transformer :

- . le poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe en poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016
- . le poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016
- . le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à compter du 11 septembre 2016.

### **Demande de subvention**

Afin d'équiper les postes de refoulement et les stations d'épuration d'un système de télésurveillance SOFREL permettant un diagnostic permanent et une auto surveillance des réseaux, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention, la plus élevée possible, auprès du Conseil Départemental.

### **Contrat de prêt Aménagement cœur du village de Lafontasse**

Suite à la consultation lancée pour les besoins de financement relatif aux travaux d'aménagement du cœur du village de Lafontasse, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, pour un montant de 460 000 € sur 15 ans au taux de 1.617% et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

### **Modification convention occupation temple des Salvages**

Considérant que le temple des Salvages est occupé quasiment en permanence par la Commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la convention d'occupation qui avait été signée avec l'Eglise Réformée et notamment l'article 6 afin que les abonnements et les consommations (eau, gaz et électricité) soient pris en charge par la Commune.

### **Constitution de servitude ERDF**

En vue de l'exploitation de ses ouvrages sur le territoire de la Commune, ERDF demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le matériel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude au profit de ERDF sur les parcelles cadastrées section AD n° 348 et 351.

### **Achat de terrain**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir à l'euro symbolique auprès de Monsieur COMBES Jean-Charles le terrain nécessaire à l'élargissement du chemin de Labracadelle d'une superficie de 7 ca ; Les frais seront pris en charge par la Commune.

### **Mise à l'enquête publique, projet de déclassement et vente d'une partie de l'ancien chemin du Carla**

A la demande de la SA Pierre FABRE qui souhaite acquérir une partie de l'ancien chemin du Carla afin d'éviter que les randonneurs se retrouvent dans une propriété privée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le déclassement de la portion de chemin concerné et de mettre en œuvre la procédure d'enquête publique préalablement à la vente.

La SA Pierre FABRE, vendrait à la Commune le terrain nécessaire pour garder la continuité du chemin rural ; les frais seront pris en charge par les intéressés.

### **Dissimulation réseaux à Lafontasse**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du cœur du village de Lafontasse, le Conseil Municipal décide de confier au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) les travaux de dissimulation des réseaux dont la participation de la Commune s'élève à 54 985 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

\*\*\*\*\*

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 06.